



# **NOTE DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2025**

**Commune de Saint-Berthevin**

## SOMMAIRE

<b>1 LE BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>3</b>
1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	3
2- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	6
3- SECTION D'INVESTISSEMENT .....	8
4- SCHEMA SYNTHETIQUE DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE .....	10
<b>2 LES BUDGETS ANNEXES .....</b>	<b>10</b>
LE BUDGET LOTISSEMENT « EGLANIERE » .....	10

## LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget est présenté avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser.

### 1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Pour information BP 2024	BP + DM 2024	Réalisé 2024	BP 2025	BP 2025/ BP+DM 2024	BP 2025/ CA 2024
013	Atténuations de charges	137 502 €	137 502 €	141 987 €	99 500 €	-27,64%	-29,92%
70	Produits des services	790 668 €	790 668 €	823 419 €	804 200 €	1,71%	-2,33%
73	Impôts et taxes	6 297 552 €	6 332 064 €	6 403 097 €	6 755 019 €	6,68%	5,50%
74	Dotations et participations	1 586 959 €	1 610 649 €	1 585 934 €	1 579 000 €	-1,96%	-0,44%
75	Produits de gestion courante	227 402 €	227 402 €	271 976 €	260 000 €	14,33%	-4,40%
76	Produits financiers	4 €	2 €	5 €	4 €	100,00%	-11,11%
77	Produits exceptionnels	1 000 €	1 000 €	95 624 €	1 000 €	0,00%	-98,95%
78	Reprise sur provisions	5 500 €	20 124 €	17 957 €	10 000 €	-50,31%	-44,31%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	139 186 €	139 186 €	96 328 €	45 016 €	-67,66%	-53,27%
<b>TOTAL</b>		<b>9 185 773 €</b>	<b>9 258 597 €</b>	<b>9 436 327 €</b>	<b>9 553 739 €</b>	<b>3,19%</b>	<b>1,24%</b>

**Chapitre « 013 - Atténuations de charges »** : viennent atténuer les dépenses de personnel et comprennent :

- la décharge syndicale d'un agent
- les remboursements liés à l'assurance du personnel et aux indemnités journalières.

**Chapitre « 70 – Ventes des services, du domaine et ventes diverses »** est projeté de façon prudente, en corrélation des dépenses inscrites au chapitre 011 - charges à caractère général :

PRODUITS DES SERVICES	BP + DM 2024	Réalisé 2024	BP 2025	BP 2025/ BP+DM 2024	BP 2025/ CA 2024
<b>Concessions dans les cimetières</b>	<b>25 000 €</b>	23 996 €	<b>27 000 €</b>	8,00%	12,52%
Redevance occupation du domaine public	13 710 €	15 504 €	15 000 €	9,41%	-3,25%
<b>Redevance à caractère sportif (piscine)</b>	<b>20 000 €</b>	25 675 €	<b>0 €</b>	-100,00%	-100,00%
Redevances des services périscolaires et enseignement	576 716 €	596 390 €	610 000 €	5,77%	2,28%
<b>Mise à disposition de personnels (Laval Agglo terrain synthétique - CCAS - Territoire Energie TE53)</b>	<b>22 755 €</b>	18 798 €	<b>12 600 €</b>	-44,63%	-32,97%
Refacturation Laval Agglo (convention EP + conservatoire)	114 756 €	118 981 €	118 000 €	2,83%	-0,82%
Remboursement de frais autres redevables	3 931 €	4 756 €	4 000 €	1,76%	-15,90%
Jumelage et billetterie culturelle	8 200 €	13 923 €	13 000 €	58,54%	-6,63%
Autres recettes diverses	5 600 €	5 396 €	4 600 €	-17,86%	-14,75%
<b>TOTAL</b>	<b>790 668 €</b>	<b>823 419 €</b>	<b>804 200 €</b>	<b>1,71%</b>	<b>-2,33%</b>

-La prévision concernant **les concessions dans les cimetières** est revue à la hausse malgré une baisse des recettes en 2024 pour prendre en compte les recettes qui étaient auparavant étaient perçues directement par le CCAS (1/3 de la concession). Elles sont désormais reversées par le budget au communal au CCAS (sur la base des recettes encaissées l'année N-1) par le biais d'une subvention (chap.65).

- Aucune prévision de recette n'a été inscrite en 2025 pour les **redevances à caractère sportif (piscine)** du fait des travaux à engager sur l'équipement.

-**La mise à disposition de personnel** baisse car désormais le CCAS prend en charge directement sur son budget la rémunération de la responsable à hauteur de 30 %.

Les évolutions du **chapitre « 73 – Impôts et taxes »** représentent 71 % des recettes réelles inscrites au BP 2025 :

IMPÔTS ET TAXES	BP + DM 2024	Réalisé 2024	BP 2025	BP 2025/ BP+DM 2024	BP 2025/ CA 2024
<b>Taxes foncières et d'habitation</b>	4 770 788 €	4 789 146 €	<b>5 159 140 €</b>	8,14%	7,73%
<b>Autres impôts et taxes (rôle compl.)</b>		15 313 €	<b>0 €</b>		
<b>Attribution de compensation</b>	921 769 €	921 769 €	<b>921 769 €</b>	0,00%	0,00%
<b>Dotation de Solidarité Communautaire</b>	49 000 €	46 774 €	<b>46 000 €</b>	-6,12%	-1,65%
<b>FPIC</b>	90 777 €	86 386 €	<b>77 000 €</b>	-15,18%	-10,87%
Droits de place	128 €	102 €	<b>100 €</b>	-21,88%	-1,96%
Taxe sur les pylones électriques	24 592 €	24 592 €	<b>25 000 €</b>	1,66%	1,66%
Taxe sur l'électricité	170 000 €	168 543 €	<b>166 000 €</b>	-2,35%	-1,51%
Taxe sur la publicité	105 000 €	110 191 €	<b>110 000 €</b>	4,76%	-0,17%
Taxe droits de mutation	200 000 €	240 263 €	<b>250 000 €</b>	25,00%	4,05%
Autres taxes diverses	10 €	18 €	<b>10 €</b>	0,00%	-44,26%
<b>TOTAL</b>	<b>6 332 064 €</b>	<b>6 403 097 €</b>	<b>6 755 019 €</b>	<b>6,68%</b>	<b>5,50%</b>

**La dynamique fiscale** attendue pour 2025 est de + 7,38 % par rapport au CA (dont rôles complémentaires : 15,3 K€ - régularisations fiscales de l'année N-1) ;

La situation des finances publiques devenant de plus en plus incertaine, il convient de sécuriser le moyen terme et continuer de soutenir toutes les politiques qui sont portées par la commune. C'est pour cela que pour la première fois depuis plus de 25 ans, une hausse mesurée des taux de fiscalité locale sera appliquée en 2025. Il est proposé une hausse de 5 % du taux de taxe sur le foncier bâti afin de sécuriser le soutien de la commune aux acteurs locaux, la préservation de la qualité de nos équipements publics et le service public rendu.

Cette progression comprendra également la revalorisation des bases forfaitaires calées sur l'inflation (+ 1,7 %) ainsi qu'une légère augmentation de la dynamique fiscale des bases de foncier bâti.

L'actualisation du pacte financier et fiscal par Laval Agglo en 2022 occasionne une baisse des recettes perçues par Laval Agglo :

- **l'attribution de compensation** est désormais impactée par le reversement de l'augmentation physique des bases de foncier bâti des zones d'activités communautaires.

La régularisation s'élève, pour la ville, à 22 724 € pour 2022 et 2023. Elle est estimée à 10 000 € pour 2025 (Ce reversement est constaté en charge de fonctionnement au chapitre 014).

- **La dotation de solidarité communautaire** baisse de 3 000 €.

**Le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)**, quant à lui voit son montant baisser en 2024 avant de disparaître progressivement jusqu'en 2028, Laval Agglo devant vraisemblablement perdre l'éligibilité à ce dispositif en 2025.

Les autres recettes fiscales sont estimées à partir de la tendance observée sur les exercices précédents.

Le **chapitre « 74 – Dotations et participations »** se compose essentiellement des compensations fiscales, des recettes CAF et de la Dotation, Globale de Fonctionnement (DGF).

DOTATONS ET PARTICIPATIONS	BP + DM 2024	Réalisé 2024	BP 2025	BP 2025/ BP+DM 2024	BP 2025/ CA 2024
<b>Dotation forfaitaire</b>	295 698 €	285 544 €	<b>275 000 €</b>	-7,00%	-3,69%
<b>Dotation de Solidarité Rurale</b>	115 000 €	126 610 €	<b>135 000 €</b>	17,39%	6,63%
<b>Dotation Nationale de Péréquation</b>	0 €	1 527 €	<b>0 €</b>		-100,00%
<b>FCTVA</b>	20 000 €	23 578 €	<b>0 €</b>	-100,00%	-100,00%
<b>Etat. Autres</b>	10 731 €	9 575 €	<b>18 000 €</b>	67,74%	87,98%
<b>Autres organismes (recettes CAF)</b>	550 000 €	523 085 €	<b>520 000 €</b>	-5,45%	-0,59%
Etat - Compensations au titre des exonérations de taxes foncières	572 890 €	581 955 €	<b>592 000 €</b>	3,34%	1,73%
Dotation pour titres sécurisés	14 630 €	20 305 €	<b>20 000 €</b>	36,71%	-1,50%
<b>Autres attributions, subv.&amp; participations</b>	31 700 €	13 755 €	<b>19 000 €</b>	-40,06%	38,13%
<b>TOTAL</b>	<b>1 610 649 €</b>	<b>1 585 934 €</b>	<b>1 579 000 €</b>	<b>-1,96%</b>	<b>-0,44%</b>

La **Dotation Forfaitaire** a à nouveau baissé en 2024 et garde cette tendance pour 2025.

La **Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** a quant à elle encore augmenté en 2024 et devrait augmenter dans les mêmes proportions en 2025.

Même si la commune a perçu un peu de **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** en 2024, elle risque à nouveau de disparaître dès 2025.

En attendant le vote de la loi de finances 2025, il paraît prudent de ne rien inscrire pour le **fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sur les dépenses de fonctionnement** en 2025 car le dernier projet de loi supprimait cette recette pour les collectivités locales.

**Les autres participations de l'Etat** correspondent en 2025 à une dotation exceptionnelle versée pour l'organisation du recensement de la population ainsi qu'une aide du FIPHP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) pour le recours à un transport adapté pour un agent en présence de handicap. Les frais sont supportés par le budget du personnel.

**Les recettes versées par la Caisse des Allocations Familiales (CAF)** sont liées aux conventions d'objectifs et d'accompagnement financiers pour garantir la pérennité et la qualité des services rendus aux familles (PSO/CEJ). Elles ont augmenté par rapport à 2023 mais n'ont pas atteint le prévisionnel 2024. Il reste encore des sommes à percevoir pour l'année 2024 qui seront ajustées en fonction des bilans de l'année (La CAF verse des acomptes à hauteur de 70 % en attente des résultats définitifs).

**Les autres attributions, subventions et participations** comprennent le fond d'amorçage des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui baisse de 18 K€ entre 2023 et 2024 pour être complètement supprimé à compter de la rentrée scolaire 2025.

## Le **chapitre « 75 – Produits de gestion courante »**

Ce chapitre comporte les loyers, dont le loyer reversé par l'agglomération au titre de l'utilisation des locaux nécessaires à la compétence « enseignement artistique » (96 K€), et la participation employée dans le cadre des tickets restaurants (47 K€).

Dorénavant, les indemnités de sinistres figurent sur ce chapitre (14 K€ en 2024).

## 2- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024	BP + DM 2024	Réalisé 2024	BP 2025	BP 2025/ BP+DM 2024	BP 2025/ CA 2024
011	Charges à caractère général	2 152 301 €	2 188 079 €	2 062 931 €	2 034 210 €	-7,03%	-1,39%
012	Charges de personnel	4 990 600 €	5 026 600 €	4 994 803 €	5 227 000 €	3,99%	4,65%
014	Atténuations de produits	11 000 €	35 808 €	35 080 €	23 100 €	-35,49%	-34,15%
65	Charges de gestion courante	523 654 €	548 854 €	545 397 €	567 200 €	3,34%	4,00%
66	Charges financières	178 000 €	178 000 €	147 767 €	199 000 €	11,80%	34,67%
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	1 000 €	140 €	6 000 €	500,00%	4185,71%
68	Provisions	5 500 €	9 600 €	9 553 €	10 000 €	4,17%	4,68%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Dotations aux amortissements - charges à répartir)	471 447 €	471 447 €	542 184 €	457 644 €	-2,93%	-15,59%
<b>TOTAL</b>		<b>8 333 502 €</b>	<b>8 459 388 €</b>	<b>8 337 854 €</b>	<b>8 524 154 €</b>	<b>0,77%</b>	<b>2,23%</b>

Le **chapitre « 011 – Charges à caractère général »** baisse de 7 % par rapport au budget 2024 pour prendre en compte la baisse des dépenses énergétiques (-145 K€).

Le marché passé avec Territoire d'Energie 53 va permettre par ailleurs une baisse des tarifs appliqués pour l'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il est à noter également l'effort des services pour maintenir voire réduire le montant de leurs dépenses.

Le chapitre tient compte également de la souscription en 2025 de l'assurance dommages-ouvrage pour le projets de construction de l'Hôtel de Ville (37,5 K€) étant une dépense de fonctionnement.

Le **chapitre « 012 – Charges de personnel »** représentant près de 65 % des dépenses de fonctionnement évolue de 4,65 % par rapport au CA 2024 :

- de l'augmentation de 4 % de la cotisation patronale CNRACL (caisse de retraite des agents titulaires et stagiaires)
- de l'augmentation de + 13.5 % de l'assurance statutaire (+ 11 K€)
- des charges exceptionnelles liées au recensement de la population, induisant le recrutement d'agents recenseurs
- de la mise en place de la participation obligatoire à la prévoyance santé
- de l'augmentation du SMIC (2%)
- de la GVT (évolution liée au vieillissement et l'avancement des carrières des agents)

Le "coût net" des dépenses de personnel est obtenu après retraitement des diverses recettes liées à ce poste :

	BP+ DM 2024	Réalisé 2024	BP 2025	BP 2025/ BP+DM 2024	BP 2025/ CA 2024
<b>012 Charges de personnel</b>	<b>5 026 600 €</b>	<b>4 994 803 €</b>	<b>5 227 000 €</b>	<b>3,99%</b>	<b>4,65%</b>
013 Atténuations de charges	137 502 €	141 987 €	94 500 €	-18,4%	-19,2%
Remboursement de personnel	22 755 €	18 798 €	12 600 €		
FIPHP	8 431 €	4 710 €	4 000 €		
Tickets restaurants	42 216 €	47 382 €	47 000 €		
Dotation pour le recensement			14 000 €		
<b>DEPENSES NETTES</b>	<b>4 815 696 €</b>	<b>4 781 926 €</b>	<b>5 054 900 €</b>	<b>4,97%</b>	<b>5,71%</b>

Le **chapitre 014 « Atténuations de produits »** correspond au reversement du Fonds de péréquation (FPIC) ainsi que le reversement à Laval Agglo de l'évolution des bases physiques de la taxe foncière sur le foncier bâti des zones d'activités.

Les **charges de gestion courante (65)** regroupent essentiellement les subventions aux associations ainsi que les indemnités des élus.

La subvention pour le multi accueil « la Ribambelle » revient à son niveau normal de 67 K€ (+ 57 K€) à compter de 2025 ; celle versée au CCAS diminue à 48 K€ (-20 K€), reversement des concessions compris.

Les **charges financières (66)** sont, quant à elles, calculées à partir des tableaux d'amortissement des emprunts et fonction des derniers taux variables communiqués. Elles augmentent en 2024 pour prendre en compte la contraction d'un nouvel emprunt en cours d'année.

### Soldes Intermédiaires de Gestion :

	BP 2025
Produits fiscaux nets (hors D014)	6 731 919 €
+ Dotations et subventions	1 579 000 €
+ Autres produits courants stricts (hors R013)	1 074 204 €
<b>= Produits de fonctionnement courant nets</b>	<b>9 385 123 €</b>
Charges de personnel nettes (hors R013 et m.o régie)	5 122 600 €
+ Charges à caractère général (hors travaux régie)	2 020 210 €
+ Autres charges courantes strictes (hors D014)	577 200 €
<b>= Charges de fonctionnement courant nettes</b>	<b>7 720 010 €</b>
<b>Excédent brut courant (EBC)</b>	<b>1 665 113 €</b>
+ Produits exceptionnels larges	1 000 €
- Charges exceptionnelles larges (hors chap.013)	1 000 €
<b>= Epargne de gestion (EG)</b>	<b>1 665 113 €</b>
- Intérêts dus au titre de l'exercice	199 000 €
<b>= Epargne brute (EB)</b>	<b>1 466 113 €</b>
- Remboursement des emprunts	628 000 €
<b>= Epargne Nette (EN)</b>	<b>838 113 €</b>

Selon ces prévisions, l'Epargne Brute (EB) ou capacité d'autofinancement, du BP 2025 atteint **1 466 113 €**.  
L'épargne nette de **838 113 K€** est obtenue après remboursement du capital des emprunts.

### 3- SECTION D'INVESTISSEMENT

L'enveloppe d'investissement est de 6 182 241 € dont 563 585 € de restes à réaliser 2024 (RAR 2024).

A titre de comparaison le BP 2024 affichait une enveloppe d'investissement de 4 577 196 € dont 319 062 € de restes à réaliser 2023.

	Reports 2024	RAR 2024		BP 2025		Crédits ouverts 2025
<b>Investissements courants</b>	<b>42 500 €</b>	<b>94 627 €</b>		<b>385 728 €</b>		<b>522 855 €</b>
<b>Acquisitions</b>		11 525 €	PC écoles + mairie +vidéoprojecteur le lien (6,8 K€) - Matériel CTM (2,9 K€)-matériel restaurant scolaire (1,3 K€) + rampe PMR maison toutain (1 K€)	175 522 €	Matériels pôle culturel (32,5 K€)- matériel informatique (29,5K€) - matériel écoles (6,8 K€) - matériel jeunesse et périscolaires (16,4 K€) - matériel/logiciels serv.adm. et police (14,3 K€) - matériel CTM/E.verts/voirie (75,9 K€) dont camion benne (54 K€)	187 047 €
<b>Bâtiment</b>	17 000 €	29 839 €	AD'AP (11 K€) -ventilation salle de musculation ESBLG (6 K€) - enrochement atelier d'artistes (1,8 K€) - Trx étanchéité + démontage gaz ESBLG (28 K€)	90 235 €	Abri vélo proximité Reflet (10 K€) mezzanine pôle culturel (10 K€)- Mises en conformité/remise aux normes groupes scolaires (41,9 K€) - travaux ESBLG-Eglanière (éclairage leds-ascenseur) (+23,3 K€) travaux divers Conservatoire ,MDJ (5 K€)	137 074 €
<b>Equipements sportifs et ludiques</b>	8 000 €		Terrain de padel : 8 K€	41 484 €	Aménagements pour terrains padel (9,5 K€)-Algécos vestiaires foot (15K€)- WIFI Tennis-poteaux badminton Eglanière (5,6 K€) - toboggan square le Notre (11,3 K€)	49 484 €
<b>Eclairage public</b>				24 537 €	Relamping (20,5 K€) + extension éclairage jusqu'à minuit portion rue du 11 Nov (+4 K€)	24 537 €
<b>Cimetières et espaces verts</b>		25 000 €	Plan de gestion site de Coupeau (25 K€)	23 950 €	Clôture écopaturage site de Coupeau (3,1 K€) aménagement rue Tassigny (13 K€) -plateforme déchets (7,8 K€)	48 950 €
<b>Voirie</b>	17 500 €	28 262 €	Schéma directeur liaisons douces (15K€) AD'AP accessibilité maison Toutain + square le Notre (6 K€)- fibre noire RD 57/rue P.de Coubertin (14,5 K€) - mobilier urbain (4 K€) - coffret prises marché (3,7 K€)- frais consorts SAUVE (2,5 K€)	30 000 €	Complément Schéma directeur liaisons douces (+15K€) Fibre noire Hôtel de ville -Reflet (15 K€)	75 762 €
<b>Invest. finalisation opérations</b>	<b>- €</b>	<b>45 257 €</b>		<b>- €</b>		<b>45 257 €</b>
<b>Bâtiment</b>		45 257 €	Peintures église			45 257 €
<b>Investissements structurants</b>	<b>657 338 €</b>	<b>423 701 €</b>		<b>4 533 090 €</b>		<b>5 614 129 €</b>
<b>Bâtiment</b>	90 023 €	361 465 €	OAP (221,6 K€)-Moe rénovation énergétique IAM (14,9 K€) - Panneaux photovoltaïques ESBLG (214,9 K€)	2 456 589 €	APCP Restaurant Jeanne d'Arc (654K€) - APCP Hôtel de Ville (1 377 K€) - Rénovation Ile aux mâmes (425,5 K€)	2 908 077 €
<b>Equipements sportifs et ludiques</b>		2 220 €	Etude Socotec piscine			2 220 €
<b>Voirie</b>	567 315 €	60 016 €	Parking ESBLG (515 K€) dont MOE en RAR + rue de la Résistance (travaux : 72 K€ + Eclairage Public: 40,4 K€)	2 076 501 €	APCP Centre-ville/RD57	2 703 832 €
<b>Total général</b>	<b>699 838 €</b>	<b>563 585 €</b>		<b>4 918 818 €</b>		<b>6 182 241 €</b>

**Financement et équilibre :**

	DOB 2025	BP 2025
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>6 053 000 €</b>	<b>6 182 241 €</b>
<b>Rev. TA / Travaux Régie</b>	<b>25 000 €</b>	<b>35 400 €</b>
Capacité d'autofinancement brute	1 249 000 €	1 466 113 €
-Remboursement du capital de la dette	-631 000 €	-628 000 €
<b>=Capacité d'autofinancement net</b>	<b>618 000 €</b>	<b>838 113 €</b>
Ressources propres :	518 000 €	436 739 €
FCTVA	458 000 €	376 739 €
Taxe d'aménagement	60 000 €	60 000 €
Subventions dont RAR	1 341 000 €	1 350 357 €
Cessions d'actifs	64 000 €	64 000 €
<b>Besoin de financement exercice 2025</b>	<b>3 537 000 €</b>	<b>3 528 432 €</b>
Excédent cumulé de la section d'investissement*	1 729 000 €	179 960 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2024		1 098 473 €
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>2 250 000 €</b>
<b>Excédent investissement 2025</b>	<b>192 000 €</b>	
Fonds de roulement des BA	-73 000 €	-73 000 €

L'emprunt d'équilibre du budget principal atteint 2 272 000 € au BP 2025.

Le **FCTVA** (fonds de compensation de la TVA) sur les dépenses d'investissement calculé au moment du DOB tenait compte de l'OAP qui est une opération HT, d'où une récupération directe de TVA.

\* L'excédent d'investissement évalué sur le DOB tenait compte d'un emprunt complémentaire de 750 K€ qui n'a finalement pas été réalisé du fait du démarrage retardé de certains projets.

Il faut en plus tenir compte du déficit actuel sur le budget du lotissement de l'Églanière de 73 K€, étant précisé que le lotissement dispose encore de parcelles viabilisées à commercialiser.

**Détail des subventions inscrites au budget :**

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Organisme	Dispositif	BP 2024
<b>RESTES A REALISER 2024</b>			
OAP - DEMOLITION	ETAT	Fonds Friches	40 000 €
PANNEAUX SOLAIRES ESBLG	CONSEIL DEPARTEMENTAL	Fonds de concours	60 000 €
PLAN DE GESTION DE COUPEAU	CONSEIL DEPARTEMENTAL	Fonds de concours	12 500 €
VOIE DOUCES RD500	CONSEIL DEPARTEMENTAL LAVAL AGGLO	Aides à l'investissement	15 617 €
<b>BP 2025</b>			
AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE	ETAT	Fonds vert	118 000 €
VOIE DOUCES RD57	CONSEIL DEPARTEMENTAL LAVAL AGGLO	Aides à l'investissement	65 000 €
AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE	REGION	Contrat de territoire	100 000 €
RENOVATION HOTEL DE VILLE	REGION	Appel à projet rénovation exemplaire	80 000 €
RENOVATION/EXTENSION HOTEL DE VILLE	CONSEIL DEPARTEMENTAL	Contrat de territoire	50 000 €
RENOVATION/EXTENSION HOTEL DE VILLE	LAVAL AGGLO	Fonds de concours	84 240 €
RENOVATION HOTEL DE VILLE	ADEME	Fonds chaleur	13 000 €
RENOVATION HOTEL DE VILLE	ACTEE CHENE	Programme ACTEE	45 000 €
RENOVATION HOTEL DE VILLE	ETAT	Fonds vert	100 000 €
RENOVATION/EXTENSION HOTEL DE VILLE	ETAT	DETR	150 000 €
RENOVATION ILE AUX MÔMES	ETAT	Fonds vert	140 000 €
RESTAURANT RUE JEANNE D'ARC	ETAT	DETR	100 000 €
RESTAURANT RUE JEANNE D'ARC	CAF	Aide à l'investissement	177 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 350 357 €</b>

**Endettement :**

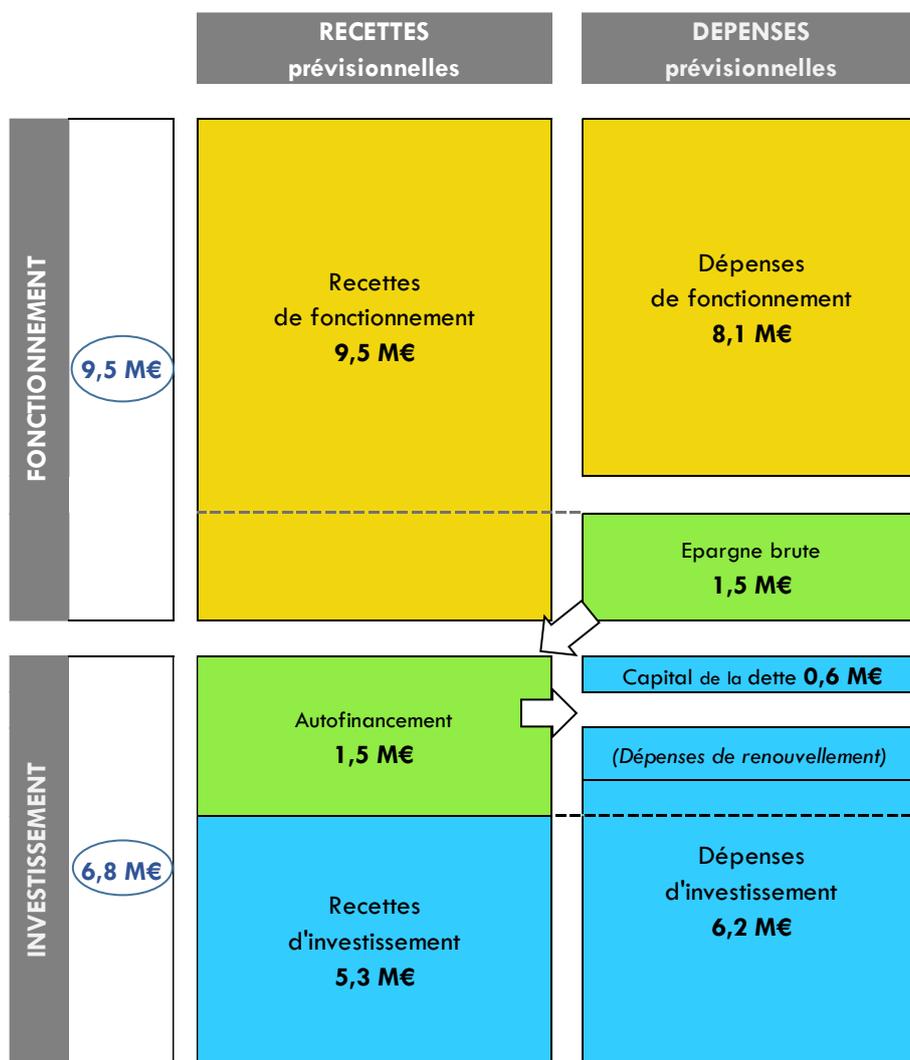
La dette par habitant est estimée à la fin de l'exercice 2024 à 896 €.

Le BP 2025 prévoit de dégager une capacité de désendettement de 5,75 ans (dette par habitant : 1 109 €).

EN K€	2023	2024	2025
Encours au 01/01	7 135	6 600	6 805
Remboursement de capital	535	545	628
Emprunt N		750	2 250
Encours au 31/12	6 600	6 805	8 427

Le déblocage de l'emprunt sur l'exercice 2025 dépendra du degré de réalisation des investissements.

**4- SCHEMA SYNTHETIQUE DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE**



**LES BUDGETS ANNEXES**

**LE BUDGET LOTISSEMENT « EGLANIERE »**

Le budget de l'Eglanrière reste déficitaire de 73K€ au regard des travaux de viabilisation des 3 parcelles dont l'une a été cédée au SDIS. Il reste donc 2 parcelles viabilisées à céder.